

Le 27 février 2025 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique en mairie de Plémet, sous la présidence de Mme Chantal NÉVO, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents :

Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BEUREL Delphine, M. BOUTRON Romain, M. BOUDARD Bernard, M. JOSSE Guénaël, Mme CHAUVEL Isabelle, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. ROCABOY Michel, Mme JOUET Chrystelle, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, M. PERROQUIN Jérôme, M. MONTEIL Guy

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Mme BOUTBIEN Elodie_pouvoir à M. BOUTRON Romain
Mme DUBOIS Amandine pouvoir à M. FERNANDEZ Ronan
Mme THÉBAULT Pascale pouvoir à M. PERROQUIN Jérôme

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Mme BREUVART Sandrine
M. RAULT Patrice
M. LE MEE Jacques
Mme BASSET Sandrine
M. LE MAITRE François

Secrétaire de Séance :

Mme BRICHORY Annick

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L. 2121-15, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025.

Décisions du Maire

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire.

MARCHE DE TRAVAUX DE CRÉATION DE RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES – RUE DES FRAICHES - AVENANT N° 2

Mme le Maire rappelle que le marché a été attribué à l'entreprise POMPEI.

Deux options étaient proposées lors de la consultation :

La 1^{ère} - réalisation des trottoirs en enrobé à l'ouest de la rue du stade - a été validée via l'avenant n° 1

La 2^{de} – réalisation des trottoirs en enrobé à l'est de la rue du stade – a été retenue via l'avenant n° 2 pour un montant HT de 7.046 €. – décision du Maire

Mme le Maire informa l'assemblée qu'elle a signer un 2^{ème} avenant visant à valider la 2^{ème} option du marché. Le marché est à présent arrêté à la somme de 279.811 €HT.

Délibérations du conseil municipal

4- FINANCES

4-1 Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : M. BOUTRON Romain, adjoint

M. BOUTRON Romain adjoint au Budget expose que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est prévu par l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Il permet de discuter des perspectives budgétaires de la commune et d'informer les élus sur la situation économique, les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de la dette.

Cet échange permet de mieux appréhender le contexte dans lequel évolue Plémet, et les contraintes auxquelles elle est ou sera confrontée.

A la suite de la présentation du rapport, les élus ont été invités à débattre sur les orientations et les choix pertinents à faire pour garantir un service public de qualité et les perspectives pour la commune.

Synthèse du rapport :

- **Les recettes de fonctionnement 2024 : 5 077 599€ +2%**
Dont fiscalité : 2 579 780€ soit 51%
Dont dotations : 1 962 817 soit 39%
- **Les dépenses de fonctionnement 2024 : 3 908 671€ +4%**
Dont charge de personnel : 2 065 805€ soit 53%
Dont charges à caractère général : 1 166 663€ soit 30%
- **Les dépenses d'investissements : 2 925 740€ dépenses d'équipement en 2024 et 189 932.46€ de dépenses reportées ainsi que 406 982€ de recettes reportées sur l'exercice 2025.**
- **Capacité d'autofinancement : La CAF nette 2024 s'élève à 1 059 765€**
- **Endettement : Au 01/01/2025 la commune est détentrice de 9 emprunts.**
Le capital restant dû s'élève à 3 571 000€. La capacité de désendettement est estimée à 3.14 années.
- **Les orientations budgétaires : Présentation du plan pluriannuel d'investissements.**
Le programme d'investissements est ambitieux est soutenu jusqu'à la fin du mandat.

4-2 Création d'opérations et vote de crédits par anticipation Rue des Trembles et Rue de Goudebin

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal des deux projets de travaux prévus sur deux rues, à savoir la Rue des Trembles et la Rue de Goudebin.

Mme le Maire précise que les travaux envisagés sont des travaux d'aménagement (assainissement et voirie).
Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer deux opérations comme suit :

- Opération 267 : Aménagement de la Rue des Trembles
- Opération 268 : Aménagement de la Rue de Goudebin

Mme le Maire propose également de voter des crédits par anticipation au vote du budget 2025 pour ces deux opérations afin d'intégrer des crédits pour les études de maîtrise d'œuvre et les levés topographiques ainsi que le passage caméra des réseaux.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité :

- **D'autoriser la création de ces deux opérations d'investissement**
- **D'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :**

OPERATION 267 : RUE DES TREMBLES	20 000 €
OPERATION 268 : RUE DE GOUDEBIN	25 000.00
OPERATION 156 VOIRIE	5 000 €
OPERATION 152 MAIRIE	1 000 €
OPERATION 211 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	1 000 €
TOTAL	52 000 €

M. FERNANDEZ Ronan demande s'il est envisagé de fermer la rue de Goudebin.

Mme le Maire répond qu'une décision sera prise qu'à l'issue des travaux de la RN 164.

4-3 Subvention accordée dans le cadre des voyages pédagogiques organisés par les écoles de Plémet

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il a lieu de reprendre une délibération concernant le soutien apporté par la municipalité dans le cadre de voyages pédagogiques organisés par les écoles communales.

Mme le Maire propose de verser une subvention de 30€ par élève domicilié à Plémet par an participant à un voyage pédagogique organisé par une des écoles de la commune.

Cette subvention sera versée sur justificatif de la liste des participants après la réalisation du voyage.

L'école Saint Joseph a déjà fait part d'une demande pour un voyage de 4 jours du 22 au 25 avril 2025 sur le thème « la renaissance et les châteaux de la Loire », 38 élèves domiciliés sur la commune seraient concernés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette subvention et autorise Mme le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la mettre en œuvre.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

5- TRAVAUX

5-1 Construction école – demande de subvention au titre DETR/DSIL 2025

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour le projet de construction de l'école au titre de la DETR et de la DSIL 2025 et de valider le plan de financement déposé pour la demande :

DEPENSES		RESSOURCES	
Travaux	2 882 151€	DETR 2025	864 645.30€
Honoraires MO	427 916€	DSIL 2025	200 000€
Mission SPS	5 310€	REGION	150 000€
Contrôle technique	18 100€	DSIL 2024	176 899
		CAF	270 000€
		LCBC	25 000€
		AUTOFINANCEMENT	
		Emprunt	1 646 932.70€
	3 333 477€		3 333 477€

Après avoir délibéré le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à présenter une demande de subvention au titre de la DSIL et DETR 2025 avec le plan de financement présenté ci-dessus.

6- DOMAINE PUBLIC

6-1 Déploiement de la fibre : fixation du montant des redevances télécom

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de déploiement de la fibre sur le territoire de la commune. Le décret n°2005-1976 du 27 décembre 2005 a fixé les modalités d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication. Mme le Maire expose que le conseil municipal peut déterminer le montant des redevances dues par Mégalis Bretagne pour occupation du domaine public.

Pour information, sur le domaine public routier, une permission de voirie est obligatoire pour implanter des fourreaux. Cette autorisation est délivrée par la collectivité, gestionnaire des voies communales. Elle doit être compatible avec la destination du domaine public routier. Sur le domaine public non routier, l'autorisation résulte d'une convention.

Mme le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public aux montants plafonds maximum actualisés.

Soit sur le domaine public routier

- 41.66€/ km d'artères souterraines
- 62.60€/km d'artères aériennes
- 31.30€/m² d'emprise au sol (armoire technique)

Soit sur le domaine public non routier communal

- 1564.90€/ km d'artères souterraines
- 1564.90€/km d'artères aériennes
- 1017.19€/m² d'emprise au sol (armoire technique)

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire de Plémet.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Aire de camping-car : Mme le Maire présente à l'assemblée le projet de réhabilitation du site de camping en aire de camping-car en partenariat avec la société camping-car parc. Ce projet nécessite quelques investissements et travaux (élagage, stabilisation d'emplacements, création d'une station de vidange...) Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025. Ce projet renforcera le dynamisme et l'attractivité de la commune et générera des nouvelles recettes.
M. LE TENO Anthony demande si les charges d'eau et d'électricité seront prises en charge par la commune.
Mme le Maire répond qu'effectivement la commune supportera les charges d'eau et d'électricité mais les usagers paieront une cotisation par nuitée dont le montant sera fixée ultérieurement par le conseil municipal.
- M. JOSSE Guénaël demande si le parking côté mairie sera fermé.
Mme le Maire répond que le parking sera rendu inaccessible aux camping-cars sans doute par l'installation d'un portique.
- Mme le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la cuisine centrale a demandé une disponibilité puisqu'il a été recruté sur un nouveau poste à proximité de son domicile. Il quittera la collectivité à compter du 1^{er} mai.

- M. PERROQUIN Jérôme fait part de la problématique de la voirie au lieudit la ville Guyomard qui est très fréquentée par les personnes qui souhaitent aller à Rennes. Cette portion semble surfréquentée et présente un risque.
- M. ROUAULT Sébastien demande quand la fibre va arriver à la Ferrière car le réseau est très dégradé et encore pire depuis plusieurs semaines.
Mme le Maire répond que les opérateurs annoncent une remise en état au plus tôt le 7 mars et que la commune va prendre contact avec Megalis pour se renseigner davantage sur le sujet pour La Ferrière et la zone du Ridor.
- M. MONTEIL Guy signale un boîtier télécom en mauvaise état rue des étangs.
- Mme JOUET Chrystelle demande quand est-ce que les graffitis présents à la ferrière sur les poteaux et abris bus vont être retirés.
Mme le Maire précise que ces incivilités sont récurrentes sur la commune et qu'il apparaît difficile de les retirer systématiquement et rapidement.
- M. FERNANDEZ Ronan signale un problème de luminosité au niveau du passage piéton devant l'école Saint Joseph.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 21h06.

Le secrétaire de séance,
Mme BRICHORY Annick



Le Maire,
Chantal NÉVO

